

Résilier son assurance emprunteur simplement et en ligne

Le Conseil Constitutionnel a statué le 12 janvier 2018 sur l'amendement bourquin (loi Sapin 2) et notamment l'extension à tous les contrats signés avant le 1er mars 2017 de la possibilité de résilier annuellement son assurance de prêt immobilier. Grâce à ce bouleversement des règles entre les banques et les assureurs, la concurrence apparaît, accompagnée d'une baisse des cotisations pour les emprunteurs. C'est ainsi plus de 52% des Français qui comptent résilier leur assurance emprunteur au cours de l'année si cette décision est prise. Face aux 1.3 million de résiliations attendues, Resilier.com propose un service qui prend en charge toute les démarches de résiliation.

Résilier l'assurance de prêt en toute simplicité avec Resilier.com

Il est important de **regarder** dans un premier temps **les clauses de son contrat**. En effet, la seule condition permettant la résiliation est de disposer d'un nouveau contrat à **garanties équivalentes**.

De plus, pour résilier son assurance de prêt, il est impératif de respecter les délais de préavis spécifiques : **15 jours à 2 mois au plus tard avant la date d'anniversaire**, pour une résiliation annuelle.

La procédure exige ensuite d'effectuer une demande d'adhésion au nouveau contrat d'assurance puis d'envoyer une demande de substitution et le nouveau contrat à sa banque par lettre recommandée. La banque dispose alors d'un délai de 10 jours ouvrés pour accepter ou refuser.

« Resilier.com offre un service en ligne simple et rapide pour résilier tous ses contrats avec accusé de réception sans se déplacer » explique **Virginie Cosnier, Directrice acquisition BeMove / Resilier.com**.

Chaque Français souhaitant changer d'assureur peut donc résilier sans contrainte son assurance, y compris emprunteur, depuis son domicile, évitant les recherches, les courriers et le déplacement à La

Evolution dans le secteur de l'assurance emprunteur

L'assurance de prêt est une garantie pour les banques en cas d'incapacité ou de décès de l'emprunteur. Cette assurance est utilisée dans le cas d'un prêt personnel, un crédit auto, un crédit immobilier, un crédit renouvelable, etc.

Depuis 2014, la loi Hamon permet aux citoyens de changer d'assurance de prêt dans les douze mois qui suivent la souscription.

L'amendement Bourquin permet aux Français de disposer d'une plus grande liberté puisque ces derniers pourront **résilier annuellement leur assurance de prêt (avec un préavis de 2 mois)**.

Poste. Le service, facturé à partir de 7€49, **inclut toute la démarche de résiliation** : de la rédaction du courrier à la distribution au destinataire avec accusé de réception. Il offre au consommateur un suivi en temps réel, depuis son espace personnel en ligne, avec archivage des différents documents et alerte immédiate par mail et sms dès la remise du courrier.



Disponible 24h/24 et 7j/7, Resilier.com permet au particulier d'effectuer ses démarches en dehors des heures classiques d'ouverture des bureaux de poste.

Assurances, finances, télécom, transport ou encore logement : le site propose une résiliation en ligne dans plus d'une **cinquantaine de services**.

« *Resilier.com passe par le service de La Poste où les lettres de résiliation sont imprimées, mises sous pli et affranchies en **recommandé avec accusé de réception**. Les courriers étant datés officiellement et en temps réel par La Poste, le particulier dispose d'une preuve à fournir en cas de litige et se préserve de toute complication* » commente **Virginie Cosnier**.

À propos de Resilier.com

Resilier.com, expert de la résiliation en ligne, est une filiale de BeMove. Le site a été créé fin août 2017 dans l'optique de faciliter les résiliations de tous les contrats. Suite au premier succès de Lettre-resiliation.com, l'objectif du site Resilier.com est de proposer un service plus complet qui couvre l'ensemble des besoins administratifs autour de la résiliation. Il se positionne comme un véritable partenaire du foyer pour la gestion de ses contrats, avec une interface et un ton qui simplifient de nombreux actes et démarches.

Resilier.com

À propos de BeMove

La création de BeMove est née d'un constat : chaque année 1 français sur 10 déménage, soit 3 millions de personnes et ce moment de vie du déménagement est vécu comme un moment stressant. BeMove est l'assistant personnel des foyers qui déménagent pour leur simplifier le déménagement et ses démarches. En passant par les plateformes web et téléphoniques de BeMove, les particuliers bénéficient d'un accompagnement gratuit pour trouver la meilleure solution déménagement et transférer tous leurs contrats selon leurs besoins, de la résiliation à la souscription, en un seul appel : un vrai gain de temps et aussi d'argent, puisque le déménagement est l'occasion idéale pour renégocier tous ses contrats. Le déménagement est géré de A à Z. BeMove est très actif dans le secteur du déménagement avec sa propre flotte de camions, ses entrepôts et ses déménageurs professionnels.

BeMove simplifie les démarches du déménagement mais aussi celles du quotidien pour les particuliers qui recherchent l'optimisation de leur budget sur les postes de dépenses récurrentes : électricité, gaz, Internet, téléphonie mobile, assurances mobiles, habitation et emprunteur. Nos services d'aide et d'accompagnement sont 100% gratuits.

BeMove



Contacts presse - WORDCOM Consulting

Tél. 01 45 44 82 65

Eglantine de Cossé Brissac eglantine@wordcom.fr

Mathilde Désidéri mathilde@wordcom.fr